

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2022

Affichée à la porte de la Mairie le 16 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ou représentés : 15

Suite à la convocation en date du **huit mars deux mille vingt-deux**, les membres du Conseil Municipal de la commune de PERNANT se sont réunis le **quatorze mars deux mille vingt-deux à dix-neuf heures**, sous la présidence de Monsieur Christophe PADIEU, Maire.

Etaient Présents :

Mesdames BARON Anne-Marie, BAYEULLE Laurie, BOISSEAU Brigitte, PICHELIN Stéphanie et SINET Brigitte.
Messieurs BUTEZ Sylvain, DEVOS Jérémy, FELIX Frédéric, FLAMENT Benoît, FRAILLON Johan, GOUJON Stéphane, MONCHAUX Frédéric PADIEU Christophe et SALY Marc.

Etait absent excusé et représenté :

Monsieur FRAMBOURT Laurent.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article 2121-17 du C.G.C.T.

ORDRE DU JOUR:

- * Election du Secrétaire de Séance.
- * Approbation du procès-verbal de la réunion du 22/11/2021.
- * Subvention du département DETR pour la réfection de la Cantine.
- * Subvention du département DETR pour le mur de clôture rue de Poussemy.
- * Subvention de l'Etat API pour le terrain multisports.
- * Subvention AQSP pour le terrain multisports.
- * Service civique : accueil d'une jeune pour renforcer l'équipe périscolaire.
- * Alpha 3 : renouvellement des contrats de maintenance informatique, sauvegarde et location pare-feu.
- * BCM : renouvellement du contrat de maintenance du paratonnerre de l'Eglise.
- * Associations : demandes de subventions.
- * Questions diverses :

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Néant

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Maire a procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire de séance. Madame Stéphanie PICHELIN est élu(e) pour remplir cette mission.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 novembre 2021.
Le procès-verbal est approuvé :

(VOTE : « Pour » : 15 - « Contre » : 0 - « Abstention » : 0)

D.E.T.R

OBJET : demandes de subvention pour la rénovation de la cantine scolaire.

Vu la nécessité de rafraîchir les locaux de la cantine scolaire dont les murs sont abîmés par l'humidité des lieux et le revêtement de sol usé, Mr Le Maire propose des travaux de rénovation afin d'accueillir les enfants dans de meilleures conditions.

Vu le coût des travaux de rénovation soit 7 372.20 € TTC.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

T.T.C :	7 372.20 €
H.T. :	6 702.00 €
Participation de l'Etat : (60 % du H.T.) :	4 021.20 €

Montant H.T. restant à la charge de la commune : **2 680.80 €**

Le montant non subventionné ainsi que l'avance de la TVA seront pris en charge par le budget communal.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE :**

(VOTE : « Pour : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

- D'**accepter** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- De **demander** la subvention Dotation D'équipement des Territoire Ruraux (DETR) de 60% ;
- De **s'engager** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'**autoriser** Mr le maire à signer tout document relatif à cette opération.

OBJET : demandes de subvention pour la reconstruction du mur rue de Poussemy

Ce projet présenté en commission de travaux en date du 11 octobre 2021, a fait l'unanimité pour qu'il soit exposé en conseil municipal afin de demander une aide financière de l'Etat.

Vu le frappé d'alignement exercé sur une propriété afin de permettre un accès aux véhicules de secours dans une partie étroite de la rue de Poussemy, la Commune s'est engagée à reconstruire le mur d'enceinte à l'identique en dédommagement.

Vu le coût des travaux de maçonnerie soit 18 996.16 € TTC.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

T.T.C :	18 996.16 €
H.T. :	17 269.23 €
Participation de l'Etat : (60 % du H.T.) :	10 361.54 €

Montant H.T. restant à la charge de la commune : **6 907.69 €**

Le montant non subventionné ainsi que l'avance de la TVA seront pris en charge par le budget communal.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE :**

(VOTE : « Pour : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

- D'**accepter** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- De **demander** la subvention Dotation D'équipement des Territoire Ruraux (DETR) de 60% ;
- De **s'engager** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'**autoriser** Mr le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Subvention Aisne Partenaire Investissement

OBJET : demandes de subvention pour la création d'un terrain multi-sports.

Ce projet présenté en commission de travaux en date du 11 octobre 2021, a fait l'unanimité pour qu'il soit présenté en conseil municipal. En effet celui-ci répond à la demande de plus en plus pressante de nos administrés (enfants et parents) pour qu'un lieu de vie existe dans le village. L'emplacement désigné est tout à fait propice pour cette structure, en un endroit parfaitement sécurisé et prédisposé pour qu'il soit réalisé à moindre coût.

Ce projet important pour notre village ne peut être réalisé sans une aide du département de l'Aisne à hauteur de 30 % sur le montant H.T. sur un projet total de 57 391.72 € TTC soit 47 826.43 € H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :
(VOTE : « Pour : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

- De **demander** la subvention API de 30% auprès du département de l'Aisne.
- De **s'engager** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'**autoriser** Mr le maire à signer tout document relatif à cette opération.
- D'**inscrire** la dépense au compte 2158 « Autres installations et matériels » opération 16 « équipements sportifs »

Subvention Equipements Sportifs de Proximité

OBJET : demandes de subvention pour la création d'un terrain multi-sports.

Ce projet présenté en commission de travaux en date du 11 octobre 2021, a fait l'unanimité pour qu'il soit présenté en conseil municipal. En effet celui-ci répond à la demande de plus en plus pressante de nos administrés (enfants et parents) pour qu'un lieu de vie existe dans le village. L'emplacement désigné est tout à fait propice pour cette structure, en un endroit parfaitement sécurisé et prédisposé pour qu'il soit réalisé à moindre coût.

Ce projet important pour notre village ne peut être réalisé sans aide de la région Hauts de France à hauteur de 50 % sur le montant H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :
(VOTE : « Pour : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

- De **demander** la subvention Equipements Sportifs de Proximité (EQSP) de 50 % auprès de la région Hauts de France.
- De **s'engager** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'**autoriser** Mr le maire à signer tout document relatif à cette opération.
- D'**inscrire** la dépense au compte 2158 « Autres installations et matériels » opération 16 « équipements sportifs »

Service civique

OBJET : Accueil d'un jeune volontaire au sein du service périscolaire.

Afin de renforcer l'équipe en place de notre structure périscolaire, la Commune souhaite accueillir un jeune volontaire pour le former dans les différentes missions liées à l'enfance en milieu périscolaire et extra-scolaire : accueil des enfants, mise en place d'activités, service en restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide :

((VOTE : « Pour » : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

* **D'AUTORISER** l'accueil d'un volontaire au service civique.

Alpha 3

OBJET : Renouvellement de la location du pare-feu de notre système informatique.

Le contrat étant arrivé à son terme au 31/12/2021, il est nécessaire de protéger notre installation information d'un pare-feu par notre prestataire ALPHA 3, 78 avenue de LAON 02200 SOISSONS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

((VOTE : « Pour : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

- D'accepter l'offre d'Alpha 3 location pour un loyer de 43.20 € H.T pendant 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2022.
- D'autoriser Mr Le Maire a signé le contrat.
- D'inscrire la dépense au compte 6135 « Locations mobilières »

BCM Foudre

OBJET Renouvellement du contrat de maintenance pour la vérification de l'installation de protection contre la foudre.

Il est nécessaire de s'assurer du bon état du paratonnerre situé sur notre clocher de l'Eglise et de confier cette mission à l'entreprise ayant installé ce dispositif : BCM Foudre, 444 rue Léo LAGRANGE 59500 DOUAI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

((VOTE : « Pour : 15 – « Contre » : 0 – « Abstention » : 0)

- * **D'ACCEPTER** le tarif de 305 € H.T la visite annuelle, prix ajusté en fonction de l'indice BT 47.
- * **D'AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.
- * **D'INSCRIRE** la dépense au compte 6156 « Maintenance »

ASSOCIATION

OBJET : Demande de subvention pour l'année 2022.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ont décidé :

* **D'ATTRIBUER une subvention communale** pour l'année 2022 aux associations suivantes :

Nom de l'association	Vote	Montant Versé en 2021	Montant voté en 2022
Soissonnais 1418	« Pour » : 0 - « Contre » 15 - « Abst » : 0	0 €	0 €
APCV	« Pour » : 0 - « Contre » 15 - « Abst » : 0	0 €	0 €
Ass Cantonale Loisirs et Culture	« Pour » : 15 - « Contre » 0 - « Abst » : 0	50 €	50 €
Les restos du Coeur	« Pour » : 0 - « Contre » 14 - « Abst » : 1	0 €	0 €
Ass Culture et Patrimoine Pernant	« Pour » : 8 - « Contre » 6 - « Abst » : 1 Demande 600 € + 1 000 € exceptionnel Pour évènement 700 ans du château	600 €	1 600 €
Ass Prévention routière	« Pour » : 0 - « Contre » 15 - « Abst » : 0	0 €	0 €
Secours populaire Français	« Pour » : 0 - « Contre » 14 - « Abst » : 1	0 €	0 €
Fondation du Patrimoine	« Pour » : 0 - « Contre » 15 - « Abst » : 0 Selon nbre hab = 75 €	0 €	0 €

* **D' INSCRIRE** ces dépenses au Budget Primitif 2022 au compte 6574.

QUESTIONS DIVERSES

- Sécurisation de la rue de la Pierre Laye : en commission de finances a été évoqué le souhait de réunir les riverains de la rue de la Pierre Laye avec les élus de la commission travaux afin d'échanger sur le problème de stationnement et de circulation qui devient accidentogène. Pour information, définir cette rue en zone 30 km/h et y installer des coussins berlinois a un coût de 10 000 €. C'est une solution qui est la moins coûteuse mais qui n'est pas validée par la commission de finances.
- Recrutement du cantonnier : Mr Johan COULON nous a quitté au 1^{er} mars pour un autre travail en CDI. Suite à une annonce mise sur le site du CAP Territorial, nous avons reçu un dizaine de CV. En partenariat avec Pôle Emploi, nous avons privilégié celui de Mr Quentin GILABERT, recruté en contrat aidé et donc subventionné par l'Etat à 50 % sur la base de 30 heures.
- Ecole : changement des serrures

- Le Conseil précise qu'il faut mettre à l'ordre du jour le lancement des travaux pour contrer les inondations au fonds de Poussemy, ainsi que la demande de subvention.
- Mr Jérémy DEVOS nous informe qu'il faut trouver une solution pour tenir le portillon rue du Moulin à l'école lors de la sortie et entrée des élèves.
- Mr Jérémy DEVOS nous informe que le « Camion affamé », restauration mobile sera sur Pernant mardi 22/03/22 au soir.
- Mr Johan FRAILLON pose des questions sur le bornage du terrain appartenant à Mr FLAMENT, à savoir informer le Conseil sur le bon bornage à effectuer entre Mr FLAMENT et la Mairie.
- Mme Laurie BAYEULLE demande si possibilité de mettre un passage piétons entre la rue du Pré Jolet et l'arrêt abri bus.

La séance est levée à 21h32.